

Image not found or type unknown



Garantie supplémentaire à un crédit auto

Par **aubagnais**, le **08/07/2009** à **23:05**

Bonjour, ayant souscrit une extension de garantie sur un crédit auto (présence de DIAC) et n'ayant pas fait l'entretien annuel (vidanges etc ...) à temps, ils ne veulent pas prendre en charge les frais de remplacement du compresseur de clim qui vient de se gripper (prix chez Renault : 1400 euros). La notice explicative qui sert de contrat stipule dans un chapitre que le véhicule assuré devra être entretenu et révisé conformément aux préconisations du constructeur. Soit mais à savoir que l'entretien ne touche en rien le compresseur de la clim, et je ne vois pas la cause à effet si je n'ai pas fait la vidange à temps sur le dit compresseur, n'y a-t-il pas un abus sur l'exclusion de la prise en charge ? et en plus cette extension devient caduc d'après leur service, j'ai donc demandé la résiliation. MERCI de votre éventuelle réponse.

Par **aubagnais**, le **09/07/2009** à **21:24**

Je me répond à moi-même, oui ils ont le droit car j'aurai dû respecter les termes du contrat et de ce fait il devient caduc.